

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale
du 14 mars 2022 à 20 heures en Mairie**

Le Président certifie que :

- La convocation a été faite le 07 mars 2022
- Le compte rendu est affiché le 21 mars 2022
- Le nombre des membres en exercice est de : 9

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de HOUTAUD s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Karine PONTARLIER, Présidente.

En présence de : Mesdames et Messieurs Karine PONTARLIER, Michel CLAUDE, Christelle GIRARDOT, Sandra D'HOUTAUD, Marie-Line D'HOUTAUD, Véronique TURCO et Christel GERMAIN.

Absents : Marie PONTARLIER, absente excusée, donne pouvoir à Michel CLAUDE
Jean-Pierre MAINIER absent.

Secrétaire de Séance : Marie-Line D'HOUTAUD

Ordre du jour :

- 1- Compte de Gestion 2021
- 2- Compte Administratif 2021
- 3- Vote du budget 2022
- 4- Aides aux familles
- 5- Ukraine – Aides
- 6- Direction territoriale des solidarités humaines du Haut-Doubs (mail 27/02)
- 7- Situation signalée par le secours catholique
- 8- Association Repair Matériel de bureau
- 9- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale nomme Marie-Line D'HOUTAUD secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente du 4 octobre 2021 est validé à l'unanimité

Séance n°01 – Affaire n°01

Présents : 7

Suffrages exprimés : 8

Abstentions : 0

DL 220101

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

Le Président certifie le caractère exécutoire du
Présent acte le**Objet : Compte de Gestion 2021**

Le Président expose qu'en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité d'entendre, de débattre et d'arrêter le Compte de gestion du Trésorier.

Le Comité constate la stricte concordance des deux documents : Compte Administratif et Compte de Gestion.

Le Comité entend, débat et à la majorité arrête le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021.

Séance n°01 – Affaire n°02

Présents : 7 puis 6

Suffrages exprimés : 7

Abstentions : 0

DL 220102

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

Le Président certifie le caractère exécutoire du
Présent acte le**Objet : Compte Administratif 2021**

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.

Au terme de l'article L 1612-12 du même code, le Compte Administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

* * * *

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité élit un Président : Michel CLAUDE est élu Président de séance.

Le Président présente le Compte Administratif 2021 :

- Déficit de fonctionnement de 600€
- Néant en investissement

Karine PONTARLIER, présidente du CCAS, quitte la salle.

Michel CLAUDE le Président de séance fait procéder au vote.

Résultat du vote :

- 7 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 abstentions

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité, à l'unanimité des votants, arrête le Compte Administratif 2021.

<p>Séance n°01 – Affaire n°03</p> <p>Présents : 7</p> <p>Suffrages exprimés : 8</p> <p>Abstentions : 0</p>	<p>DL 220103</p> <p>En vertu de l'article L2131-1 du CGCT</p> <p>Le Président certifie le caractère exécutoire du</p> <p>Présent acte le</p>
---	--

Objet : Vote du Budget 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la décision du 04 octobre 2022 du passage au référentiel M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le projet du budget primitif du C.C.A.S. de Houtaud pour l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité adopte le budget primitif 2022 du CCAS, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 610.96 €	1 610.96 €
Investissement	0 €	0 €
TOTAL	1 610.96 €	1 610.96 €

Séance n°01 – Affaire n°04

Objet : Aides aux familles

Sans objet – ajourné -

Séance n°01 – Affaire n°05

Objet : Ukraine – Aides - Information

Les membres du CCAS débattent sur l'aide qui pourrait être apportée à la situation en Ukraine. Les membres estiment que l'association REPAIR de Pontarlier, dont c'est l'action depuis 2016, a le recul, l'expertise et le réseau adapté à ces situations d'accueil.

Association soutenue par le CCAS en 2021, une subvention plus conséquente sera accordée cette année pour soutenir leur action et aider face au contexte actuel.

Séance n°01 – Affaire n°06**Objet : Direction territoriale des solidarités humaines du Haut-Doubs (mail 27/02)**

Partage de la plaquette et des coordonnées locales de chacun des intervenants.

Séance n°01 – Affaire n°07**Objet : Situation signalée par le secours catholique**

Deux jeunes de 25 ans sont arrivés sur le territoire de Houtaud originaires de Côte d'Ivoire demandant de les accompagner à la messe (de confession chrétienne) et aimeraient avoir des visites.

Séance n°01 – Affaire n°08

Présents :

Suffrages exprimés :

Abstentions :

DL 220108

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

Le Président certifie le caractère exécutoire du

Présent acte le

Objet : Association Repair - Matériel de bureau

Partage avec l'ensemble des membres du CCAS des demandes de matériel (d'occasion) reçues de REPAIR pour aider à l'aménagement de familles accueillies

Questions diverses : Sans objet

Prochaine séance du CCAS au mois de juin 2022 à 20h (*jour à déterminer*)

La séance est levée à 21h

La Présidente,

Karine PONTARLIER

Le Secrétaire de séance,

Marie-Line D'HOUTAUD

Séance n°1 – CCAS du 14/03/2022**Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :**

N°		Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Compte de Gestion 2021	X	
2	Compte Administratif 2021	X	
3	Vote du Budget 2022	X	
4	Aides aux familles	X	
5	Ukraine - Aides		X
6	Direction territoriale des solidarités humaines du Haut-Doubs (mail 27/02)		X
7	Situation signalée par le secours catholique		X
8	Association Repair Matériel de bureau		X
9	Questions diverses		X